

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Hodent

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Les serres »

Localisation du secteur concerné



Le secteur concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation s'étend sur 8 hectares et, est situé en recul du village à la limite sud-est de la commune.

Il correspond à une activité d'horticulture vouée à muter à la suite de la vente du site.

Hormis les bâtiments destinés à l'activité agricole, le reste du site est majoritairement en pleine terre.

L'enjeu de cette OAP est de permettre un projet de mutation du site en limitant son impact sur l'environnement

Orientations

1) Destination générale

Le projet de mutation porte sur la création d'un espace de convivialité réunissant diverses fonctions comme : un restaurant éphémère, de l'activité de maraîchage, des activités sportives, de loisirs ou encore des activités commerciales temporaires...

Ces diverses fonctions du site ne doivent pas obérer sa réversibilité.

2) Autres orientations

- ❖ Les aménagements envisagés doivent mettre en valeur le site et favoriser son insertion
- ❖ L'objectif principal en termes de mobilité est de limiter l'utilisation de la voiture et de favoriser le recours aux mobilités actives
- ❖ Les aménagements et constructions ne doivent pas impacter les trames identifiées, préserver la biodiversité et sont vertueuses pour l'environnement en favorisant par exemple les énergies renouvelables

